



BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2022

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Code général des collectivités territoriales, article L2121-25)

Présidence de Florian Bercault, président

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 7 juin 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Florian Bercault.

Florian Bercault, Sylvie Vielle (à partir de 17 h 19 et jusqu'à 19 h 47), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel (jusqu'à 19 h 48), Louis Michel (jusqu'à 19 h 00), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Eymon, Bruno Flécharde (jusqu'à 17 h 15), Marcel Blanchet (à partir de 17 h 35 et jusqu'à 19 h 48), Patrice Morin, Julien Brocaïl, Antoine Caplan (à partir de 18 h 07) et David Cardoso, membres du bureau.

Était absent ou excusé

Olivier Barré.

Étaient représentés

Nicole Bouillon a donné pouvoir à Louis Michel, Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Bruno Flécharde a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 17 h 15).

119/2022 – ASSOCIATION LE TRIANON – AVENANT 3 À LA CONVENTION DE SOUTIEN ET DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION

Le bureau communautaire approuve l'avenant à la convention de soutien et de partenariat établie avec l'association "le Trianon" ainsi que le montant de la subvention de 1 478,61 € au titre de l'année 2022.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer l'avenant avec l'association concernée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

120/2022 – ASSOCIATION POC POK – CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 – AVENANT 1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS QUADRIPARTITE ENTRE POC POK - 6PAR4, LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE, L'ÉTAT ET LAVAL AGGLOMÉRATION (2021-2024)

La convention pour le versement d'une subvention d'investissement de 15 000 € (TTC) et l'avenant pour le versement de sa participation financière au projet artistique et culturel de 260 000 € (TTC) entre Laval-agglomération et l'association Poc Pok au titre de 2022 sont approuvés.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

116/2022 – COMMISSIONS PERMANENTES – INVITÉS PERMANENTS

Le bureau communautaire nomme invité permanent aux commissions permanentes la personne suivante :

Thierry Bailleux, conseiller municipal de la commune de L'Huisserie souhaite intégrer la commission environnement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

117/2022 – APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES CONCLUE POUR UNE DÉMARCHE MUTUALISÉE OPEN DATA EN PAYS DE LA LOIRE COORDONNÉE PAR LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

La convention constitutive de groupement de commandes "Démarche mutualisée Open Data en Pays de Loire" annexée à la délibération est approuvée.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant autorise le président de la Région des Pays de la Loire, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de Laval Agglomération.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant donne mandat au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs.

Laval Agglomération s'engage à exécuter les marchés, accords-cadres et marchés subséquents avec la (ou les) entreprise(s) retenue(s).

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer la convention, ainsi que toute pièce qui s'avérerait nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

118/2022 – TRANSPORTS URBAINS – CONVENTION PARTENARIALE AVEC PLACE AU VÉLO

Le conseil communautaire approuve les termes de la convention partenariale avec Place au Vélo, acteur local important pour les usagers de la bicyclette.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

121/2021 – CRÉATION D'UN COLLECTIF DÉPARTEMENTAL DE SENSIBILISATION À LA SANTÉ MENTALE : PARTICIPATION ET COORDINATION DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Le bureau communautaire approuve la participation de Laval Agglomération au collectif départemental de sensibilisation à la santé mentale.

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention de création du collectif départemental de la Mayenne de sensibilisation à la santé mentale.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

122/2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION REVIVRE POUR LA GESTION DE LA CITAD'ELLE

Les termes de la convention jointe en annexe de la délibération, fixant les conditions d'attribution d'une subvention à l'association Revivre pour la gestion de la Citad'Elle sont approuvés.

La subvention 2022, d'un montant de 5 000 €, fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2022, chapitre budgétaire 65 - nature comptable 6574 - LC 31563.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nadège Davoust, en tant que membre du conseil d'administration de l'association Revivre, n'a pas pris part au vote.

123/2022 – FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) – AFFECTATION 2022

Le bureau communautaire décide par application du règlement d'attribution du fonds, d'affecter ainsi qu'il suit le montant à prélever sur le fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne sportif d'un montant de 10 645,20 € :

Événements	Organisateurs	Montants de la participation
Gala de Boxe 17 juin 2022	Stade Lavallois Omnisports	1 602,00 €
Championnat de France d'escalade 4 et 5 juin 2022	GRAL 53	9 043,20 €
TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUÉES		10 645,20 €

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

124/2022 – FONDS D'AIDE À L'ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF 2022 (FAES) – AFFECTATION 2022 – NOUVELLES DEMANDES

Le bureau communautaire décide, par application du règlement d'attribution du fonds, d'affecter ainsi qu'il suit les montants à prélever sur le fonds d'aide à l'événementiel sportif 2022 d'un montant de 1 312 € :

Manifestations	Organisateurs	Montants accordés
Trophée Régional des Jeunes Vététistes 5 juin 2022	LAVAL CYCLISME 53	336 €
Coupe Régionale de VTT 18 et 19 juin 2022	LAVAL CYCLISME 53	976 €
TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUÉES		1 312 €

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

125/2022 – TERRE DE JEUX 2024 – MISE À DISPOSITION DE L'EXPOSITION HISTOIRE SPORT & CITOYENNETÉ POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE

Les termes de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de "Histoire, Sport & Citoyenneté" appartenant à la Société Anonyme Coopérative LA CASDEN BANQUE POPULAIRE dont le siège social est situé 1 bis rue Jean Wiener 77447 Marne la Vallée, sont approuvés.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

126/2022 – TERRE DE JEUX 2024 – PISCINE ST NICOLAS – TOURNOI INTERNATIONAL WATER-POLO FÉMININ

Les termes de la convention de partenariat entre Laval Agglomération et la Fédération Française de Natation dont le siège social est situé 104 rue Martre 92110 Clichy, sont approuvés.

Une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 9 000 € sera versée à la Fédération Française de Natation sur production de factures acquittées concernant les frais d'hébergement/restauration et de déplacement.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affiché le 17 juin 2022.

Le Directeur général des services


Fabrice Martinez

